SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 05 NOVEMBRE 2010

Présents : MM. M. Helson, Bourgmestre, **Président**
MM. Mainil, Saint Guillain, Mathieu, Mme Pierart et M. Chintinne, **Echevins**
MM. Lauvaux, C. Lasseaux, Halloy, Genard, Mmes Lorent, Diez-Burlet, M. Hennin, Mme Valtin, M. Lechat, Mmes Monier-Delobbe, Reman et Scieur, **Conseiller(e)s**
Frédérique Seyler, **Conseillère communale, Présidente du Conseil de l'Action Sociale**
J. Huart, **Secrétaire communal a.i.**

M. Stéphane LASSEAUX et Mme Nicole DELHEZ se sont fait excuser.

A l'exception des points 4 et 34, tous les points ont été votés à l'unanimité des membres présents.

La séance est ouverte à 18H30.

Le Conseil,

1. **Résolutions de la séance du 30 septembre 2010 – Approbation - Décision**
Après en avoir entendu lecture par Monsieur le Secrétaire communal a.i., approuve les résolutions de la séance du 30 septembre 2010.

2. **Motion relative à la défense des intérêts francophones au sein de la Défense nationale et maintien de la base aérienne de Florennes – Approbation - Décision**
Complémentairement à la conférence de presse qui s'est déroulée le 22 octobre 2010, décide de voter une motion relative à la défense des intérêts francophones au sein de la Défense nationale et au maintien de la Base aérienne de Florennes.
Cette motion sera adressée aux instances fédérales et régionales ainsi qu'au chef de la Défense.
Monsieur le Président fait état de la bravoure du Colonel Luc GENNART, Chef de Corps du 2ème Wing Tactique de Florennes.
Monsieur le Conseiller GENARD et l'ensemble des membres du Conseil abondent dans ce sens.

3. **Réforme de la sécurité civile – Délimitation des zones de secours**
a) Décision de principe
A la demande de Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur, les conseils communaux sont invités à se prononcer sur la mise en œuvre d'une pré-zone opérationnelle en Province de Namur. Pour mémoire, l'arrêté royal du 02 février 2009 a déterminé une zone unique, pour l'ensemble des communes de la Province de Namur. Un recours a été introduit devant le Conseil d'Etat contre ledit arrêté. Suite à différentes rencontres, notamment lors de la conférence des Bourgmestres du 10 septembre 2010, aucun consensus n'a pu être dégagé quant au dépôt d'une candidature pour une pré-zone opérationnelle unique.
Sur proposition du Collège communal, lequel souhaite faire valoir la solidarité provinciale, décide d'opter pour la création d'une zone de secours unique.
Si toutefois le Conseil d'Etat devait annuler l'arrêté royal précité, le Conseil sera de nouveau invité à se prononcer sur cette question.

b) Mandat à Monsieur le Bourgmestre - Décision
Décide également de donner mandat à Monsieur le Bourgmestre afin de lui donner délégation pour exprimer la position de la commune de FLORENNES lors des prochaines réunions qui seront organisées à ce sujet.

4. **Budget communal 2010 – Modifications budgétaires n°2 des budgets ordinaire et extraordinaire – Approbation - Décision**
Le Conseil communal est amené à approuver les propositions de modifications de crédits budgétaires des budgets ordinaire et extraordinaire, résumées comme suit :

BUDGET ORDINAIRE

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial - Ex. antérieurs	933.394,26	30.033,56	903.360,70
Budget MB1 - Ex. antérieurs	1.541.728,04	133.538,60	1.408.189,44
Budget MB2 - Ex. antérieurs	984.120,85	95.353,40	888.767,45
MB2 - Augm. de crédits	0,00	39.815,78	-39.815,78
MB2 - Dimin. de crédits	0,00	0,00	0,00
			848.951,67
Budget initial - Ex. propre	9.930.279,57	9.913.877,05	16.402,52
Budget MB1 - Ex. propre	10.024.590,73	9.980.785,33	43.805,40
Budget MB2 - Ex. propre	10.171.548,06	9.726.921,25	444.626,81
MB2 - Augm. de crédits	207.645,29	413.328,46	-205.683,17
MB2 - Dimin. de crédits	1.019,24	151.400,97	-150.381,73
			88.561,91
Budget initial - Prélèvements	0,00	0,00	0,00
Budget MB1 - Prélèvements	0,00	0,00	0,00
Budget MB2 - Prélèvements	0,00	0,00	0,00
MB2 - Augm. de crédits	0,00	0,00	0,00
MB2 - Dimin. de crédits	0,00	0,00	0,00
			0,00
EXERCICE GLOBAL	11.772.944,82	10.416.067,20	1.356.877,62

BUDGET EXTRAORDINAIRE

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial - Ex. antérieurs	0,00	8.069,32	-8.069,32
Budget MB1 - Ex. antérieurs	0,00	972.141,13	-972.141,13
Budget MB2 - Ex. antérieurs	129.294,55	1.083.274,93	-953.980,38
MB2 - Augm. de crédits	0,00	7.857,56	-7.857,56
MB2 - Dimin. de crédits	0,00	0,00	0,00
			-961.837,94
Budget initial - Ex. propre	3.127.000,00	3.388.010,47	-261.010,47
Budget MB1 - Ex. propre	3.804.510,89	3.648.410,77	156.100,12
Budget MB2 - Ex. propre	3.228.328,42	2.828.910,47	399.417,95
MB2 - Augm. de crédits	181.934,70	122.075,00	59.859,70
MB2 - Dimin. de crédits	45.067,61	4.789,60	40.278,01
			418.999,64
Budget initial - Prélèvements	269.079,79	0,00	269.079,79
Budget MB1 - Prélèvements	816.041,01	0,00	816.041,01
Budget MB2 - Prélèvements	0,00	0,00	0,00

MB2 - Augm. de crédits	24.432,56	0,00	24.432,56
MB2 - Dimin. de crédits	36.156,69	0,00	36.156,69
			-11.724,13
EXERCICE GLOBAL	4.745.694,86	4.745.694,86	0,00

Monsieur le Conseiller GENARD relève que dans la note de politique générale présentée par le Collège communal, il est fait état que celui-ci ne présentera pas de budget en déficit. Or, dans les documents présentés au Conseil lors de la convocation, la modification budgétaire prévoyait un déficit de 183.000 € à l'ordinaire. De plus, les corrections faites aux dépenses du Service Régional d'Incendie et celles relatives à la consommation d'énergie étaient prévisibles.
Monsieur GENARD se demande pourquoi le Collège communal n'a pas réagi plus tôt, sachant que le rapport de Monsieur le Receveur était alarmant.
Monsieur le Président estime qu'il n'y a pas lieu de réagir de manière négative (« sinistrose »).
Entre les convocations et la réunion du Conseil, la commune a reçu une rentrée supplémentaire qui permet de ramener le déficit de la modification budgétaire à environ 10.000 €.
Monsieur l'Echevin des Finances MAINIL ajoute que :
- pour le SRI, la dépense supplémentaire était imprévisible (nombre de sorties en nette augmentation) ;
- la garde sous-toit est efficace mais onéreuse et une entrevue avec le chef de service f.f. est programmée ;
- consommation d'énergies : au mois de juin, selon les données fournies, le budget aurait du être en équilibre.

En conclusion, Monsieur MAINIL estime que le Collège n'a pas la maîtrise de tous les paramètres.

Les modifications budgétaires n°2 des budgets ordinaire et extraordinaire sont approuvées par 11 voix POUR (Union des Onze Communes, Entente Démocratique et ECOLO) et 8 ABSTENTIONS (Contact 21).

5. **Finances communales – Renouvellement de diverses taxes, redevances, primes et subventions – Approbation - Décision**

Conformément aux dispositions du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation, décide de renouveler, sans en modifier le montant, les règlements suivants :
- taxe additionnelle à l'impôt de l'Etat sur les revenus des personnes physiques : 8,5 %
- centimes additionnels au précompte immobilier : 2.600
- prime petite enfance : 25 € par enfant
- subvention pour création de gîtes ruraux et chambres d'hôtes : 500 € par gîte et 250 € par chambre ;
- prime pour l'installation d'un chauffe-eau solaire : 250 € par installation.

Monsieur le Conseiller GENARD rappelle qu'il y a un an, il avait proposé d'étendre les primes aux panneaux photovoltaïques et aux audits énergétiques et qu'il était disposé à assister le Collège pour étudier ces nouvelles primes.
Monsieur l'Echevin MAINIL signale que ces propositions sont à l'étude et qu'il prend bonne note de la proposition d'aide.

6. **Service Régional d'incendie – Règlement organique corrigé –**

a) Information

Suite à quelques remarques émises par la direction « civile » du Gouvernement Provincial, Monsieur le Chef de Service faisant fonction du SRI a procédé à la correction du Règlement organique.
Les remarques portaient sur :
- le poste de mécanicien et de secrétaire volontaire
- la nécessité de renuméroter les articles relatifs à l'admission des ambulanciers volontaires.

b) Approbation - Décision

Décide d'approuver le Règlement organique corrigé du Service Régional d'Incendie de Florennes.

7. **Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité – Remplacement de membres effectifs –**

a) Information

Le Conseil communal est informé que, depuis la création de la CCATM, plusieurs membres effectifs ou suppléants sont démissionnaires ou ont déménagé et un membre est décédé. Le Conseil doit pourvoir au remplacement des membres effectifs par le suppléant correspondant et acter les démissions des membres suppléants.

1° Madame Cécile REMAN n'assure plus son mandat, incompatible avec la fonction de Conseillère communale (représentation communale au sein de la CCATM) ;

2° Monsieur Pellegrino CONTE et Madame Jenny GHESQUIERE ont quitté la commune ;

3° Monsieur Louis SACRE est décédé ;

4° Madame Anne-Françoise FABRY et Monsieur Grégoire CLAUSSE ont démissionné ;

5° Monsieur Daniel BALLE, 2ème suppléant, est absent depuis plus de 10 séances sans justification. Le Conseil peut mettre fin à son mandat.

b) Décision

Décide de pourvoir aux mandats vacants de membres effectifs en remplaçant Madame Cécile REMAN par Monsieur Michel LIESSENS et Monsieur Grégoire CLAUSSE par Madame Daisy BERTRAND, suppléants, d'acter la fin de mandat de Monsieur CONTE, Madame GHESQUIERE et Monsieur SACRE, d'acter la démission de Monsieur CLAUSSE et de Madame FABRY et de mettre fin au mandat de Monsieur BALLE.

8. **Intercommunales et diverses associations – Représentation communale – Remplacement d'un délégué communal**

a) Information

Le Conseil communal est informé que, suite au décès de Monsieur Richard HUBERT, il convient de le remplacer comme représentant communal au sein de plusieurs associations et intercommunales.

b) Décision

Au scrutin secret, désigne les nouveaux délégués comme suit :

ORGANISME	CANDIDATURES
Intercommunale IDEG	Mme Marie-Madeleine SCIEUR
Intercommunale IDEFIN	Mme Marie-Madeleine SCIEUR
Intercommunale Namuroise de Télédistribution INATEL	Mme Marie-Madeleine SCIEUR
Association Intercommunale d'étude et d'exploitation d'électricité et de gaz	Mme Marie-Madeleine SCIEUR
Comité d'Accompagnement de la réserve Scientifique du Bois de la Ville à Florennes	Mme Monique MORUE-PIERART
Salle Jules Baudoin de Corenne	Mme Monique MORUE-PIERART
Office de Promotion des marches Sts Pierre et Paul	M. Claude SAINT GUILLAIN
Comité de Concertation et de négociation syndicales	M. Claude SAINT GUILLAIN
Comité de concertation Conseil communal /Conseil de l'Action Sociale	Mme Monique MORUE-PIERART
Comité ASEC (Asbl Animation Service et Culture) de Saint-Aubin	M. Claude SAINT GUILLAIN
Commission Paritaire Locale (CoPaLoc)	Mme Marie-Madeleine SCIEUR
Accueil Temps Libre	Mme Marie-Madeleine SCIEUR, membre suppléant (Mme Monique MORUE-PIERART poursuit le mandat en tant qu'effective, conformément

	au ROI)

9. **Hanzinne – Permis de lotir – Modification de voirie**

a) Information

Le Conseil communal est informé que Madame Andrée DEFRESNE a déposé une demande de permis d'urbanisme pour un lotissement en 3 lots + 1 lot agricole, sur la parcelle cadastrée section B parcelle 697 B, 700 D pie sise rue du Ban, à Hanzinne. Ce projet nécessite une modification du chemin vicinal n°4 par élargissement, afin d'englober l'accotement et d'y placer les équipements (eau, égout,…).

b) Résultat de l'enquête publique – Communication

Conformément à l'article 129 bis du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, le Conseil est informé que l'enquête publique, réalisée du 16 septembre 2010 au 30 septembre 2010, a suscité trois réclamations. Ces réclamations portent sur les zones de bâtisse mais pas sur la question de la voirie.

c) Décision

Décide d'approuver le plan de modification de la voirie tel que réalisé par Monsieur André SMOOS, géomètre et d'imposer au demandeur :

- la prise en charge des frais d'équipement (eau, électricité et télédistribution, égouttage) ;
- l'obligation de remise à titre gratuit de ces équipements et la cession de la voirie, à incorporer au domaine public.

10. **Fabrique d'Eglise de Chaumont – Budget 2011 - Avis - Décision**

Décide d'émettre un avis favorable sur le budget 2011 de la Fabrique d'Eglise de Chaumont, arrêté en recettes et dépenses à 11.368,32 €.
Participation communale : 6.632,59 €.

11. **Fabrique d'Eglise de Florennes – Budget 2011 – Avis – Décision**

Monsieur le Président indique que ce dossier nécessité l'obtention de plus amples informations de la part de la Fabrique d'Eglise et qu'il est donc reporté à une séance ultérieure.

12. **Fabrique d'Eglise d'Hemptinne – Budget 2011 – Avis – Décision**

Décide d'émettre un avis sur le budget 2011 de la Fabrique d'Eglise d'Hemptinne, arrêté en recettes et dépenses à 10.654,28 €.
Participation communale : 9.038,55 €.

13. **Fabrique d'Eglise de Morialmé – Budget 2011 – Avis – Décision**

Décide d'émettre un avis sur le budget 2011 de la Fabrique d'Eglise de Morialmé, arrêté en recettes et dépenses à 31.404,88 €.

14. **Fabrique d'Eglise de Morville – Budget 2011 – Avis – Décision**

Décide d'émettre un avis sur le budget 2011 de la Fabrique d'Eglise de Morville, arrêté en recettes et dépenses à 17.138,53 €.
Participation communale : 16.064,63 €.

15. **Fabrique d'Eglise protestante unie de Belgique à Namur (Morville) – Budget 2011 – Avis – Décision**

Décide d'émettre un avis favorable à l'approbation du budget 2011 de l'église protestante de Morville (Namur), arrêté en recettes et en dépenses à 21.718,00 €, avec un participation communale générale de 13.266,45 €, dont 683,26 € à charge de la commune de Florennes.

16. **Fabrique d'Eglise de Rosée – Budget 2011 – Avis – Décision**

Décide d'émettre un avis sur le budget 2011 de la Fabrique d'Eglise de Rosée, arrêté en recettes et dépenses à 20.498,52 €.
Participation communale : 17.099,66 €.

17. **Plan de cohésion sociale 2009-2013 – Proposition de convention de partenariat avec l'asbl « Le Répit »**

a) Information

Dans le cadre de l'axe 3 « santé/assuétudes » du Plan de Cohésion Sociale, une action est à mener en termes de réduction des risques. Le PCS a la possibilité de pouvoir réaliser une convention de partenariat avec l'ASBL « Le répit », service spécialisé en assuétudes. Celle-ci permettra de bénéficier de son service sur la commune de Florennes. Cette convention prévoit notamment :

- la mise en place d'une permanence mensuelle dans les locaux du PCS ;
- des participations ponctuelles aux festivités et évènements locaux via le mobile-home réduction des risques du Répit en fonction des disponibilités ;
- la possibilité de bénéficier de modules de formation en fonction des besoins des partenaires du PCS de Florennes ;
- faire bénéficier le PCS de Florennes du réseau de spécialistes en assuétudes du Répit ;
- en collaboration avec le Chef de projet du PCS de Florennes, la réalisation d'une évaluation annuelle de l'action.

Les services proposés ci-dessus sont une base de travail à évaluer, ceux-ci pourront être adaptés au niveau de la fréquence en fonction des besoins identifiés. Afin de couvrir les besoins du Répit en termes de fonctionnement et de personnel, la convention prévoit une redistribution financière annuelle de 5.000 € sur base du budget du Plan de Cohésion Sociale.
Etant donné l'absence totale de ce type de service spécialisé sur la commune et les besoins que rencontrent nos différents partenaires locaux, il paraît plus qu'indispensable de pouvoir faire venir des acteurs spécialisés sur notre commune.
Le projet de convention a été soumis et avalisé préalablement lors de la commission d'accompagnement du Plan de Cohésion Sociale, le 7 septembre 2010.

b) Approbation - Décision
Décide d'approuver la convention de partenariat avec l'ASBL « Le Répit », dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale.

18. **Plan de cohésion sociale 2009-2013 – Proposition de convention avec l'asbl « Titres services »**
a) Information
Dans le cadre de l'axe 1 « insertion socioprofessionnelle » du Plan de Cohésion Sociale, une action est à mener en termes d'entreprise d'économie sociale. Le but est d'analyser la faisabilité de ce type d'entreprise afin de créer de l'emploi adapté au public le plus éloigné du monde du travail. Un projet de création d'entreprise est en cours d'étude avec l'agence « Titre-services » de Florennes. Celle-ci s'orienterait vers le secteur de l'éco-isolation. Ce projet rencontre parfaitement les objectifs du PCS. Il semble dès lors crucial d'impliquer le PCS à ce projet en tant que partenaire/accompagnateur.
Une première étude sur le choix des filières exploitables accompagnées par la SAW-B (agence conseil en économie sociale) vient de se terminer. Les conclusions ont mené au choix de l'éco-isolation comme projet porteur. La deuxième phase vise à réaliser une étude précise de faisabilité (budget plan, étude de la concurrence, agréments,…). Celle-ci serait accompagnée par une agence conseil en économie sociale ou tout service pouvant appuyer cette étude. Une convention de partenariat est dès lors prévue, reprenant l'agence « Titres-services » comme porteuse du projet et le PCS de Florennes comme partenaire. Ce travail de concert permettra d'accéder à une expertise en matière d'entreprise d'économie sociale et d'être partie prenante dans la possibilité de création d'emplois.
Cette convention engage uniquement le PCS dans l'accompagnement du projet. Il n'en sera par l'entrepreneur. La démarche a été avalisée en commission d'accompagnement du PCS de ce 7 août 2010.
La convention prévoit que le PCS participera financièrement à cette étude, à concurrence de 2.000 €.
Madame la Conseillère Cécile REMAN rappelle que l'asbl « Titres-services » n'existe pas en tant que telle. Elle constitue une branche de l'asbl ALE de Florennes.
Madame REMAN ajoute qu'elle remercie le PCS de Forennes pour sa collaboration.
Monsieur le Président signale qu'une modification du texte sera faite en ce sens.
b) Approbation - Décision
Décide d'approuver la proposition de convention de partenariat avec l'asbl ALE section Titres-services de Florennes, sous couvert du budget du Plan de Cohésion Sociale.

19. **MORIALME – Amélioration du ruisseau « Le Giraudiat » - Acquisition d'emprises -**
a) Information
Vu que le quartier dit « Pont St. Roch » à Morialmé était souvent inondé lors de fortes pluies, la Commune a réalisé des travaux d'amélioration du tracé du ruisseau « Le Giraudiat » par la pose d'une nouvelle canalisation. Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, il y a lieu d'officialiser l'acquisition de diverses emprises faites sur des travaux privés.
b) Décision
Décide d'approuver le plan d'emprises établi par le Service Technique Provincial.
c) Projet d'acte de cession – Approbation – Décision
Décide également d'approuver les projets d'acte de cession desdites emprises rédigés par le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Namur.

20. **SAINT-AUBIN – Rue du Cheslé – Occupation d'un local de l'ancienne station d'épuration –**
a) Information
Le club de marche « Les Bergeots » à Florennes a sollicité l'occupation d'un local communal afin d'y entreposer du matériel destiné à ses diverses activités.
b) Décision
En accord avec ce club, le Collège communal propose de conclure une convention afin de permettre l'occupation de l'ancien local de la station d'épuration situé rue du Cheslé, à Saint-Aubin et ce, à titre gratuit, pour une durée indéterminée.
c) Projet de convention – Approbation – Décision
Décide d'approuver le projet de convention précité.

21. **Vente de bois de chauffage – Cahier des charges – Fixation – Décision**
Comme pour l'exercice précédent, la Commune de FLORENNES a l'opportunité de mettre en vente des lots de bois de chauffage.
Décide d'approuver le cahier des charges qui est similaire à celui de 2009.

22. **FLORENNES – Location du droit de chasse au lieu-dit « Bois de la Ville » (lot 2) – Cession de bail –**
a) Information
Le Conseil est informé que Monsieur Philippe BOUCHAT, titulaire du lot 2 du droit de chasse sur Florennes, lieu-dit « Bois de la Ville », sollicite de pouvoir céder son bail de chasse à Monsieur Jean-Pierre CONSTANT, rue Montagne de la Ville, 8, à Florennes, qui accepte.
Le Département Nature et Forêts et le Receveur communal ont marqué un avis favorable quant à cette cession.
b) Approbation – Décision
Conformément aux dispositions de cahier des charges, décide d'approuver la cession de bail aux mêmes conditions que celles convenues initialement.

23. **Ordonnances de police du Bourgmestre –**
a) Information
b) Ratifications – Décisions
Décide de prendre connaissance et de ratifier les ordonnances de polices prises par Monsieur le Bourgmestre, à savoir :
20.08.2010 : travaux privés, Place de l'Hôtel de Ville, 16, à Florennes
20.08.2010 : travaux INASEP, Chemin de Philippeville, à Hemptinne
31.08.2010 : cérémonie de mariage, Place de l'Hôtel de Ville de Florennes
02.09.2010 : organisation d'une marche gourmande au départ de Falaën
15.09.2010 : cérémonie de mariage, Place de l'Hôtel de Ville de Florennes
15.09.2010 : cérémonie de mariage, Place de l'Hôtel de Ville de Florennes
17.09.2010 : travaux INASEP, rue Henry de Rohan Chabot, 43, à Florennes
22.09.2010 : placement d'un échafaudage, rue de Mettet, 49, à Florennes
23.09.2010 : week-end portes ouvertes, rue de la Brasserie, à Saint-Aubin
30.09.2010 : placement d'un conteneur, quartier St. Paul, à Florennes

06.10.2010 : travaux privés, rue des Combattants, à Hanzinne

06.10.2010 : travaux de voirie RN98, rue de Philippeville, à Florennes
07.10.2010 : journée de contrôle de circulation routière, Place Verte, à Florennes et Grand-Place, à Morialmé
13.10.2010 : travaux INASEP dans le centre d'Hanzinne
13.10.2010 : travaux privés, rue du Try, à Thy-le-Bauduin
13.10.2010 : marché aux fleurs, Place d'Hanzinne, à Hanzinne
13.10.2010 : déménagement, Place Verte, à Florennes

24. **Acquisition(s) diverse(s) de matériel ou d'équipement pour les services communaux**
a) Décisions
b) Fixation des conditions – Projets de cahiers spéciaux des charges – Approbation – Décision
Décide de procéder aux acquisitions suivantes :
1. Acquisition de mobilier de bureau divers pour le Plan de Cohésion Sociale
Estimation de la dépense : 4.000 €
Article budgétaire : 811/741-51
Crédit : 0 (MB2)
Voies et moyens : fonds propres

2. Acquisition de matériel divers pour le service régional d'incendie de Florennes
Estimation de la dépense : 13.200 €
Article budgétaire : 351/742-98 – 201000-05
Crédit : 13.200 €
Voies et moyens : fonds propres

3. Acquisition de matériaux divers pour la création d'un boulodrome sur la Place d'Hanzinelle
Estimation de la dépense : 2.800 €
Article budgétaire : 76401/723-60
Crédit : 21.500 €
Voies et moyens : fonds propres

4. Acquisition d'un camion neuf ou d'occasion pour les fossoyeurs communaux
Estimation de la dépense : 24.000 €
Article budgétaire : 878/743-53
Crédit : 24.200 €
Voies et moyens : fonds propres

c) Mode de passation des marchés – Fixation – Décisions
Décide également d'adopter les cahiers spéciaux des charges relatifs à ces marchés, pour lesquels le mode par procédure négociée est retenu.

25. **Conciergerie de la Maison communale – Remplacement du boiler électrique – Communication**
Le Conseil communal est informé qu'il y a lieu, en urgence, de procéder au remplacement du boiler électrique de la conciergerie de la Maison communale.
Reçoit en communication la délibération du Collège communal du 01 septembre 2010, reconnaissant le caractère d'extrême urgence, approuvant le cahier spécial des charges régissant les clauses techniques et administratives et attribuant le marché à la SCRL A-BIS, à Thy-le-Bauduin, au montant total de 810,90 € TVAC.

26. **FLORENNES – Pose et fourniture de boîtiers de raccordement pour les guirlandes de fin d'année –**
a) Information
b) Décision
c) Fixation des conditions – Projet de cahier spécial des charges – Approbation – Décision

d) Mode de passation du marché – Fixation – Décision

Le Conseil communal est informé que dans les prochaines années, la commune de Florennes et l'Association des Commerçants de Florennes souhaiteraient remplacer les décorations de fin d'année de Florennes – centre.

Afin de répondre aux normes actuellement en vigueur, il y a lieu de mettre en place dans un premier temps une première série de boîtiers de raccordement dans les différentes rues concernées.

Estimation de la dépense : 8.000 €

Article budgétaire : 426/732-60

Crédit : 8.000 €

Voies et moyens : fonds propres.

Décide d'adopter le cahier spécial des charges relatif à ce marché, pour lequel le mode par procédure négociée est prévu.

27. **Service régional d'incendie de Florennes – Réparation d'un véhicule de type élévateur –**
a) Décision
b) Fixation des conditions – Projet de cahier spécial des charges – Approbation – Décision
c) Mode de passation du marché – Fixation – Décision

Le Conseil communal est informé qu'il est nécessaire de procéder à la réparation du véhicule de type élévateur du service régional d'incendie de Florennes et ce, afin de maintenir ce camion en fonction.

Estimation de la dépense : 6.500 €

Article budgétaire : 351/745-98

Crédit : 0 (MB2)

Voies et moyens : fonds propres

Décide d'adopter le cahier spécial des charges relatif à ce marché, pour lequel le mode par procédure négociée est retenu.

28. **Service Régional d'Incendie de Florennes – Réparation du camion citerne – Communication**

Reçoit en communication la délibération du Collège communal du 01 septembre 2010, reconnaissant le caractère d'extrême urgence et approuvant la facture de la société UTILITAIRE TECHNICS DESIGN, à Florennes, d'un montant total de 2.602,71 € TVAC.

29. **Service Régional d'Incendie de Florennes – Réparation du camion VOLVO – Communication**

Le Conseil communal est informé qu'il y a lieu, en urgence, de procéder à la réparation du camion VOLVO du Service Régional d'Incendie de Florennes et ce, afin de pouvoir assurer les différentes missions de ce service.

Reçoit en communication la délibération du Collège communal du 01 septembre 2010, reconnaissant le caractère d'extrême urgence, approuvant le cahier spécial des charges régissant les clauses techniques et administratives et attribuant le marché à la société UTILITAIRE TECHNICS DESIGN, à Florennes, au montant total de 3.511,42 € TVAC.

30. **Droit de tirage – Projet 2010**
a) Information

Dans le cadre du droit de tirage, le Service Public de Wallonie a octroyé une enveloppe de 522.698 € à la commune de Florennes. Ces subsides sont valables pour une période de trois ans. Il s'agit d'une aide pour la réfection de revêtements de voirie. Un premier projet peut encore être déposé en 2010, à savoir la route de Philippeville, à Hemptinne.

Monsieur le Conseiller GENARD signale qu'il est heureux de la finalité de ce chantier.

b) Décision

Décide d'approuver :

le projet de réfection de la route de Philippeville, à Hemptinne.

Estimation totale : 260.000 € TVAC

Possibilité de subvention : 165.000 €

Part communale : 95.000 €

Article budgétaire : le crédit nécessaire sera inscrit au 2011

Voies et moyens : emprunt

Crédits : 300.000 €.

c) Projet de cahier spécial des charges – Approbation – Décision
Approuve le cahier spécial des charges en annexe.
d) Procédure – Approbation – Décision
Approuve la passation du marché par la procédure d'adjudication publique
e) Avis de marché – Approbation – Décision
Approuve l'avis de marché relatif à la mise en adjudication de ce marché.

31. **Plan UREBA – Pose des installations de chauffage**
a) Information
Dans le cadre du plan de cofinancement UREBA (économie d'énergie), la commune a procédé à l'acquisition de matériel en vue de réaliser une installation de chauffage central dans les écoles de Flavion, Chaumont et Hanzinne. Le chauffagiste communal étant en congé de maladie de longue durée, il apparaît nécessaire de faire réaliser ce travail par une entreprise privée, et ce, afin de conserver les subventions.
b) Décision
Décide d'approuver :
le recours à une société privée pour réaliser les installations de chauffage central dans les écoles de Chaumont, Hanzinne et Flavion par une firme privée
c) Projet de cahier spécial des charges – Approbation – Décision
Approuve le cahier spécial des charges régissant ce marché de service
d) Procédure – Approbation – Décision
Approuve le recours à la procédure négociée sans publicité pour conclure ce marché.

32. **MORVILLE – Construction d'un nouveau complexe scolaire – Auteur de projet – Avenant à la convention**
a) Information
Dans le cadre de la convention initiale régissant le marché d'étude du projet de construction d'un nouveau complexe scolaire à Morville, il n'est pas fait mention de certaines techniques spéciales. Afin de garantir une meilleure coordination, le Collège communal propose d'étendre la mission initiale de l'architecte à ces études. Cet avenant permettra un gain de temps dans la finalisation du dossier.
b) Décision
Décide d'approuver l'extension de la mission de l'architecte désigné pour l'étude du projet de construction d'un nouveau complexe scolaire à Morville aux études de ventilation et d'acoustique.
c) Avenant à la convention – Approbation - Décision
Approuve l'avenant régissant l'extension de cette mission.

33. **FLAVION – Réfection d'une chapelle et création d'un espace cinéraire – Cahier spécial des charges -**
a) Information
b) Modification du cahier spécial des charges – Approbation - Décision
Le Service Public Wallon a émis des remarques sur le cahier spécial des charges initial régissant le marché de réfection d'une chapelle et de création d'un espace cinéraire à Flavion.
Le bureau AD Espace, auteur de projet, a apporté les modifications souhaitées.
Monsieur le Conseiller GENARD demande ce qu'en pense le Comité qui co-finance ce dossier.
Il rappelle notamment que le Collège communal avait admis que toutes les décisions seraient prises en concertation avec ce comité.
Monsieur le Président signale que les modifications sont minimes et imposées par le SPW.
Monsieur GENARD insiste sur les accords pris antérieurement.
Monsieur le Président décide donc de retirer le point de l'ordre du jour et de soumettre les modifications au comité de la chapelle Notre-Dame de Lourdes.

34. **HANZINNE – Aménagement d'une nouvelle église – Convention**
a) Information
Les travaux de réfection de l'église d'Hanzinne ayant été jugés trop conséquents, le Collège communal propose d'étudier la faisabilité d'un aménagement d'un nouvel édifice par l'intercommunale INASEP.

Monsieur le Conseiller GENARD estime que la convention concerne plus la réalisation d'un chantier (surveillance, contrôle,…) qu'une étude.
Il s'inquiète également de savoir si le diocèse et la Fabrique d'Eglise ont été consultés.
Monsieur le Président et Monsieur l'Echevin MAINIL signalent qu'ils souhaitent avancer dans ce dossier.
Le Collège communal souhaite également avoir des estimations concrètes avant de rencontrer les parties intéressées.
Monsieur MAINIL refait l'historique de ce dossier, en concluant :

- qu'il y a lieu de se pencher sur la rationalisation des lieux de culte ;
- que le coût de l'entretien des bâtiments du culte implique qu'il est difficile d'investir dans d'autres politiques.

Madame la Conseillère REMAN et Monsieur le Conseiller GENARD estiment que ce projet concerne également une question de « patrimoine ».
Madame la Présidente du CPAS indique qu'elle est également sensible au patrimoine, mais qu'il y a également d'autres créneaux à développer (sécurité, social,…).
Monsieur le Président conclut que les parties intéressées seront consultées dès que le Collège aura plus d'informations.

b) Désignation de l'auteur – Approbation – Décision

c) Convention – Contrat d'honoraires – Approbation – Décision

Décide par 11 voix POUR (UNION DES ONZE COMMUNES – ENTENTE DEMOCRATIQUE et ECOLO) et 8 voix CONTRE (CONTACT 21) d'approuver :

- la désignation de l'intercommunale INASEP en qualité d'auteur de projet
- la convention de contrat d'honoraires.

L'ordre du jour étant épuisé, entend les interpellations.

Le huis clos est prononcé à 20H15.

HUIS CLOS

La séance est levée à 20H25.

Le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2010, n'ayant suscité aucune observation ou réclamation, est approuvé.

Par le Conseil,

Le Secrétaire Communal a.i., Le Bourgmestre,

J. HUART **P. HELSON**